



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des relations avec
les collectivités territoriales
et des affaires juridiques**

Pôle environnement
Section ICPE

La Roche-sur-Yon, le 23 novembre 2020

Dossier suivi par : Frédérique GOURMAUD
Tél. : 02 51 36 71 70
Mail : frederique.gourmaud@vendee.gouv.fr

Dossier n° 96/0368
Référence à rappeler : n° 2020/0747

Monsieur le directeur général,

Par arrêté n°20-DRCTAJ/1-562 du 10 août 2020, je vous avais mis en demeure de respecter les dispositions de l'article 7.2.5 de l'arrêté préfectoral d'autorisation n°09-DRCTAJ/1-493 du 5 août 2009 relatif aux installations électriques de l'établissement industriel que vous exploitez sur la commune de SAINT FULGENT.

En réponse, par courriel du 17 novembre 2020, vous m'avez transmis le rapport de l'organisme de contrôle, à savoir le « Bureau Veritas » qui atteste de la levée de réserves. Ce rapport, daté du 12 novembre 2020, a été transmis à l'inspecteur des installations classées de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Après analyse par ce dernier, les documents transmis n'appelant pas de remarque particulière, la mise en conformité des installations électriques permet de lever la mise en demeure consécutive à mon arrêté n°20-DRCTAJ/1-562 du 10 août 2020.

Je vous précise que conformément à l'article L.171-11 du code de l'environnement, cette décision peut être déférée au tribunal administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - 44041 Nantes Cedex 01). Le délai de recours est de deux mois à partir de la date de la notification de la présente décision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le préfet,
Pour le préfet,
La secrétaire générale,

Anne TAGAND

Monsieur le directeur général de la S.A.S. Jean
ROUTHIAU
24 Avenue de la Métairie
B.P. 2
85250 SAINT-FULGENT

Copie au :

- maire de SAINT FULGENT

- chef de l'unité territoriale de La Roche-sur-Yon de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), inspecteur des installations classées

29 rue Delille
85922 La Roche-sur-Yon Cedex 9
Tél. : 02 51 36 70 85 – Mail : prefecture@vendee.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr